



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2018

La réunion de cette Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue :

**Au Château Saint-Hilaire
Route d'Aix – RD19
13111 Coudoux**

La séance a été ouverte à 9 heures.

Nombre de présents : 76
Nombre de représentés : 34

Au total présents ou représentés : 110

Le quorum étant de 104, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président Gérard LÉGALLE ouvre la séance et souhaite la bienvenue et une bonne nouvelle année à tous les Membres et Stagiaires présents.

I - APPROBATION DU PV DU 27 JANVIER 2017 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité des présents.

II - RAPPORT DU TRESORIER (suivant état comptable F Garate, G Légalle)

Voir annexe

Le bilan mis au vote est approuvé par l'Assemblée Générale.

III RAPPORT DU PRESIDENT Gérard LÉGALLE

Au 1^{er} Janvier 2018, l'effectif de la compagnie était de 209 adhérents à jour du paiement de leur cotisation, 17 nouveaux membres, dont 15 membres inscrits sur la liste de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et 2 non-inscrits.

| Objet | Nom & Prénom | Spécialités |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 15 nouvelles adhésions d'expert à la Cie en 2017 inscrit sur liste de la CA | SAÏDI Youssef | C.1.7 Electricité C.1.7.2, E.2.1, E.2.1.2 |
| | AGOSSOU Messè Wilfried | C1.11 Gestion de projet de chantier C1.12 |
| | BERTHAUT Christophe | C.1.2 Architecture ingénierie C1.12 |
| | BOUILLY Philippe | C.1.25.1 Géologie hydrologie E.3.2, E.3.3, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.5.3, E.3.4 |
| | COMBARET Jean Guy | C.1.5 Assainissement C.1.23 |
| | DAUMASSON Gérard | C.1.9 Explosion incendie |
| | DEBIERRE Karine | C.1.2 Architecture ingénierie |
| | FERRIER Francis | C.1.10.1 Aéroport, ouvrages d'art ... |
| | GAGLIANO Joseph | C.1.7 Electricité C.1.26, E.2.1, E.2.2 |
| | GORNY Gauthier | C.1.21 Plomberie C.1.26.1, C.1.26.2, C.1.26.4 |
| | GOURDIEN Cyril | C.1.27.1 Couverture, charpente, zinguerie |
| | GREGOIRE Michel | C.1.20.1 Amiante, parasites du bois, plomb |
| | KERFRIDIN Laurent | C.1.2 Architecture ingénierie |
| | LIANCE Jean-Pierre | C.1.8 Enduits C.1.12, C.1.22.2, C.1.23, C.1.24, C.1.27, C1.30 |
| SOULIE Mathias | C.1.7.2 Electronique, automatismes, domotique | |

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------|
| 2 nouvelles adhésions d'expert à la Cie en 2017, NON inscrit sur la liste de la CA | HERY Jean-Paul | Postulant : C.1.26.1 Génie thermique C.1.26.2 |
| | BENNATI Laure | Postulant : E.4.3 Ingénierie mécanique |

Pour l'année 2017, la Cie à régler à l'UCECAAP 153 cotisations relatives aux experts inscrits et 7 cotisations relatives aux experts honoraires près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

A l'heure actuelle, 160 membres de la compagnie sont inscrits sur la liste de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en qualité d'experts actifs et honoraires

En 2017, 4 membres de la compagnie ont été inscrits sur la liste des experts de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence dans 4 spécialités :

NOUVELLES INSCRIPTIONS SUR LA LISTE DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PCE, POUR L'ANNEE 2018

(POSTULANTS EN 2017 ET MEMBRES DE LA CEBTPI)

| Objet | Nom & Prénom | Spécialités | TGI |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|-----------|
| 4 Nouveaux experts inscrits sur la liste de la Cour d'Appel à compter du 1er janvier 2018 dans 4 spécialités | BENNATI Laurent | E.4.1 Mécanique générale | Aix |
| | CHOUX Bruno | C.1.2 Architecture ingénierie | Digne |
| | GIANNETTI Philippe | C.1.11 Gestion de projet de chantier | Toulon |
| | REBUFEL Pascal | C.2.2 Estimation immobilière | Marseille |

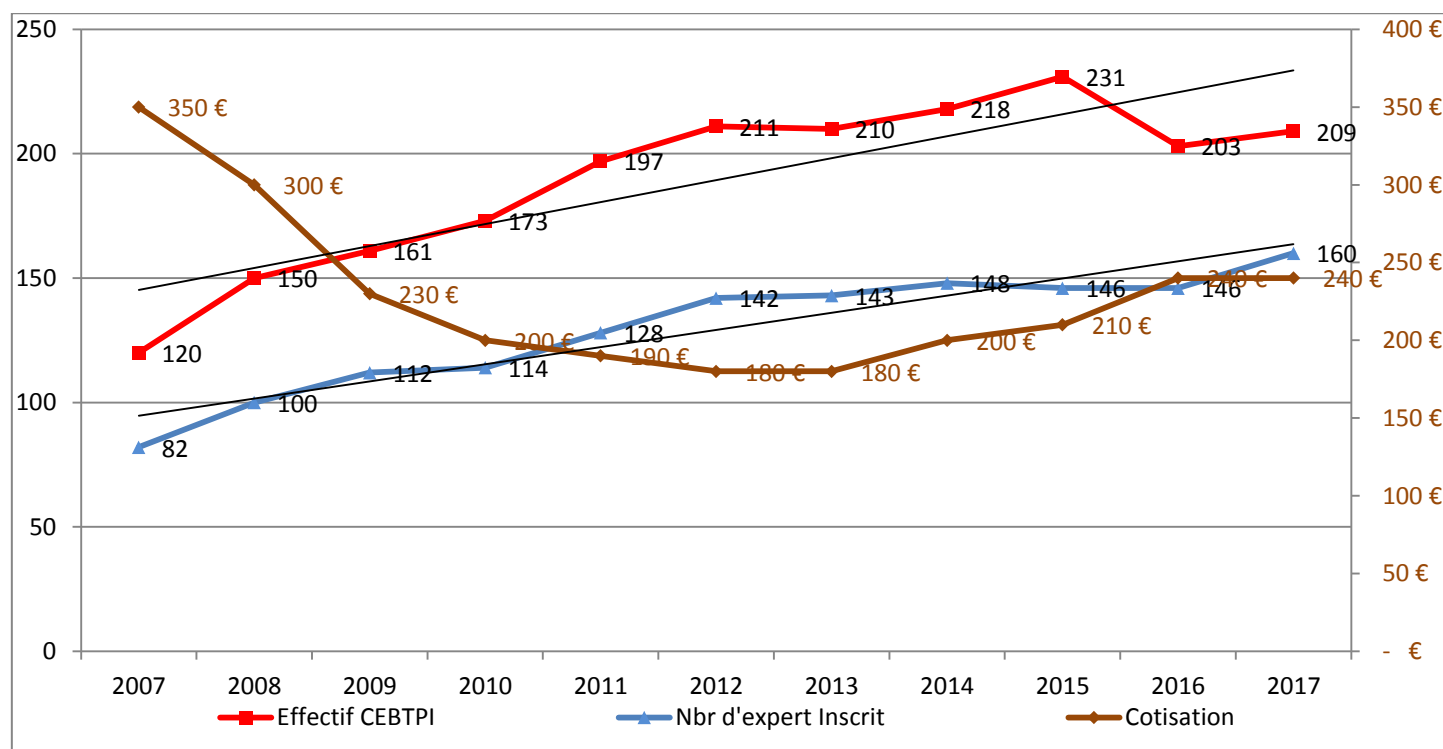
Nous nous réjouissons de cette réussite et nous les félicitons.

Le Président indique aux membres de l'Assemblée que les formulaires de bilan d'activités, à adresser à la Cour d'Appel d'Aix en Provence, avant le 1^{er} mars courant, existent sur les sites de l'UCECAAP et de la Cour d'Appel.

IV - RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL Alexandre LAMI :

1- EFFECTIFS (présentation Gilles RACOT)

Graphe de l'évolution des effectifs de la CEBTPI et des cotisations



L'analyse des effectifs montre une légère croissance entre 2016 et 2017 de 6 membres.

Nous rappelons que désormais, seul les membres payant une cotisation à la compagnie sont comptabilisés.

En 2017, la compagnie a réglé à l'UCECAAP 153 cotisations d'experts inscrits et 7 cotisations d'experts honoraires près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence soit un total de 160 experts actifs et honoraires.

Nous rappelons qu'en 2016, la totalité des cotisations s'établissait à 140 ce qui montre une très nette progression du nombre d'expert inscrit actifs et honoraires tendant à démontrer la progression qualitative au sein de notre compagnie.

Les membres non-inscrits sur la liste des experts de la Cour d'Appel représentaient une moyenne de 32% sur les onze dernières années et s'abaisse à 23% en 2017.

2- ACTIVITES DU CA et bureau de L'ANNEE 2017

Réunions :

- 1 réunion de bureau le 21.03.2017.
- 10 réunions de Conseil d'Administration les 27.01.2017, 21.02.2017, 21.03.2017, 25.04.2017, 30.05.2017, 27.06.2017, 26.09.2017, 31.10.2017, 28.11.2017,
- 19.12.2017.

V - RAPPORT FINANCIER

Présentation des comptes de la compagnie par Gérard LÉGALLE :

Actif 2017 : 88 129 €

Actif 2016 : 86 631 €

Le compte de résultat fait apparaître un résultat positif de 879 € ; Il est affecté en report à nouveau sur les comptes 2018

Les comptes sont validés à l'unanimité des présents et des représentés.

VI - RAPPORT DES COMMISSIONS (chaque responsable)

Formation (Michel Berge) :

- Expertise en acoustique appliquée à l'industrie et au bâtiment 27.03.2017
- Missions géotechniques le 19.01.2017
- Visite laboratoire LERM le 29.11.2017
- Matinée d'échange sur le contrôle technique le 21.03.2017

- M. Jean-Louis NAULET a animé (depuis 13 années) 6 modules de travaux pratiques de l'expertise dédiés au domaine du bâtiment, de la construction et de l'industrie.
- Deux séances de rattrapage ont également été assurées.
- Nous remercions particulièrement la disponibilité et le temps donné sans compter de notre confrère Jean-Louis mais suite à sa demande il est nécessaire d'envisager une passation afin que cette formation pratique de grande qualité perdure au sein de notre Cie.
- Jean-Louis NAULET explique qu'il va cesser son activité expertale et que les TP seront poursuivis par Jean François DE MACEDO.

Communication / Colloque / Evénements (présenté par Théo FEIN) :

- Entretien Phocéens : Présence de Philippe BILGER
- Référé préventif Hélène MEO
- Contentieux sur chantier photovoltaïques
- Focus OPALEXE
- Expertise amiable et DO et MARL
- Vices du sol

- JURI'S CUP 2017, organisation Edmond JADOT.

Participation de la compagnie déclinée de deux façons : engagement sportif sur un bateau (ZOU) avec un équipage compagnie, et une participation avec les autres compagnies dont Ucecaap etc... qui tous les ans participent à la juriscup de façon groupée, avec un bateau de compétition et un bateau tribune. Peu de participants de la CEBTPI.

La CEBTPI est présente depuis 14 ans. Cette représentation coûte de l'argent car il y a des bateaux à affréter. Les experts n'ont pas toujours été très présents, mais toujours assez bien classés.

Le sujet du montant de 7000 euros annuels fait l'objet d'une discussion, car il est estimé trop fort par certains membres au regard de la participation effective des membres de la compagnie.

Le CA précise qu'il n'est pas question de supprimer ce budget en l'état des discussions, mais de trouver un juste équilibre entre participation et montant alloué. D'autres postes de représentation de la compagnie sont en cours de montage dans le domaine culturel notamment.

Enfin, sur ces sujets, le sponsoring est évoqué. Ce sujet divise l'assistance, certains expliquant qu'accepter des sponsors qui pourraient être des parties potentiels est dangereux pour la compagnie, d'autres pensent que cela ne pose pas de problème. Le sujet reste entier, et rien n'est tranché lors de l'AG 2018.

Projet de colloque du 13 avril 2018 « Les Entretiens Phocéens » :

Casting des intervenants en cours de montage. 5 à 6 intervenants nécessaires.

Thème : « 40 ans de loi Spinetta, loi décennale appliquée aux enjeux énergétiques ».

Role de l'expert

Justice prédictive

Du prédictif au préventif (AQC)

Exemple de M Thoretton sinistre décennal dans une collectivité

Point OPALEXE

ADMISSION & TUTORAT

17 admissions en 2017

Beaucoup de dossiers de demandes d'inscriptions, plusieurs refs cette année.

Depuis janvier 2018, 4 inscriptions supplémentaires.

Gilles RACOT rappelle l'importance du tutorat, et notamment vis à vis de l'image de la compagnie auprès des magistrats.

En 2017, les membres de la commission tutorat ont défini les critères afin de devenir tuteur et sa mission. Tous les membres de la compagnie ont reçu une enquête visant à répertorier les tuteurs, les filleuls et leur besoin. Nous avons reçu seulement une vingtaine de réponses représentant seulement environ 10% des membres de la Cie.

Cette forme d'accompagnement étant très appréciées des magistrats, nous poursuivrons la formalisation de cette pratique.

Les conditions de tutorat sont rappelées par Gilles RACOT, ainsi que la cohérence de la démarche pour la compagnie et pour la représentation de la compagnie auprès des Tribunaux.

SITE, DEMATERIALISATION (Jean-Marc Bonzom, Gérard Légalle)

Présentation de la mise en place du site.

Statistique : 60 % des membres ne se sont jamais connectés au site, et n'ont donc jamais collecté leurs certificats de formation.

Petite démonstration est faite de l'accès à l'espace personnel.

Conseil de discipline (Olivier Favre)

Radiation suite absence de cotisation, après plusieurs rappels formels et téléphoniques.

Propectives et développement (Gérard Légalle)

Revue Statuts et RI en cours / admission, tutorats,....

La commission était uniquement conttuée des anciens présidents. La refonte a porté sur la mise en place de 2 personnes du CA actuel (G RACOT et T FEIN).

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

VII – PRESENTATION DU BUDGET :

Présentation du budget 2018.

PROPOSITION AUGMENTATION DE LA COTISATION

La proposition de cotisation est de la porter à 265€ pour l'année 2018, après vote à la majorité relative de 77 pour, 1 abstention et 32 contre.

Cette cotisation, mise au vote, est adoptée par l'Assemblée Générale.

Proposition est faite par un membre d'affecter le résultat comptable soit en report à nouveau soit les comptes de la compagnie. Le CA a pris bonne note de cette remarque très pertinente.

VIII - RENOUELEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL :

Conformément aux Statuts de notre Association, le nombre des membres du Conseil d'Administration peut atteindre 21

Bilan des sortants : 4 membres

Michel Théo FEIN
Fabienne GARATE
Alain GUILLON
Edmond JADOT

Bilan des candidatures : 3 membres se représentent et 2 postes sont à pourvoir

Membres se représentant :
Michel Théo FEIN

Fabienne GARATE
Alain GUILLON

Nouveaux candidats :
Jean-François DE MACEDO
Sabine BLADIER

Le vote valide à l'unanimité les 5 membres qui se présentent au CA pour 2018.

SONT DONC ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Jean-François DE MACEDO
Sabine BLADIER
Michel Théo FEIN
Fabienne GARATE
Alain GUILLON

IX – RENCONTRE AVEC Mme VASSAIL, juge des référés au TGI d'Aix en provence :

Introduction de Mme VASSAIL sur l'intérêt du Tribunal vis à vis des experts.

Question 1 : comment provisionner des honoraires complémentaires dans le cadre d'une procédure avec aide juridictionnelle ?

Mme VASSAIL répondra par l'intermédiaire de la compagnie.

Question 2 : cas des consignations complémentaires à faire porter par une autre partie que le demandeur initial, l'expert peut il rendre un avis sur la partie à laquelle la demande de consignation doit être faite ?

Oui, l'expert doit fournir des éléments sur l'imputabilité de la charge des consignations à venir.

Question 3 portant sur le report de réunion suite à demande d'une partie. Quelle doit être la position de l'expert ?

Il est courtois de reporter les réunions sur lesquelles le risque d'absence de contradictoire est fort.

Question 4 : Avis du juge sur OPALEXE :

Pas de remarque du juge, le greffe gère bien. Certains échos de la part d'experts ou d'avocats qui sont réticents. Avec la perspective d'une obligation à l'échéance 9 / 2019.

Réunion magistrats sur recours à opalexe très prochainement.

Pour le moment le refus d'opalexe n'est pas un critère de sélection des experts mais cela pourrait le devenir.

Le refus ou l'acceptation d'utiliser OPALEXE est noté dans les dossiers de renouvellement d'experts. Pour l'instant sans conséquences.

La transmission des documents doit passer par le Greffe, et ne pas surcharger les juges. Donc pas de copie aux juges.

Avec la version actuelle d'OPALEXE, le greffe reçoit tous les messages et risque d'être saturé quand les expertises augmenteront dans le temps

Précision donnée par Jean-François DE MACEDO sur quelles sont les conditions de transmission ou placement des documents sur la plateforme OPALEXE.

Question 5 : sujet des devis à fournir par les parties.

Réponse, le chiffrage fait partie de la mission de l'expert, et si les parties produisent un chiffrage postérieur, Mme VASSAIL l'écarte. L'expert est tout à fait en mesure de consulter des entreprises.

Question 6 : les expertises pénales seront elles mises sous OPALEXE à terme

Réponse : la forme même des expertises pénales ne paraît pas adaptée à l'outil opalexé.

Question 7 : la prise en charge éventuelle de frais d'expertise lorsque l'on prend un sapiteur labo ou sondages, mais surtout pour faire des travaux de déblaiement de terrain. Ces frais peuvent ils être pris en charge par la partie concernée ?

Il n'est pas exceptionnel de rencontrer ce cas ; tant que la prestation n'a pas de valeur technique mais reste en lien avec une simple opération matérielle (terrassements, percement, etc..) cela paraît possible selon Mme VASSAIL.

La notion de contrat entre partie et prestataire n'est pas de mise dans le cadre de l'expertise.

Il convient pour l'expert, de bien acter dans ses CR et rapports, le fait d'avoir ouvert la discussion sur le fait de savoir qui fait/fera les avances de frais.

Question 8 : de la notion de maîtrise d'ouvrage en qualité d'expert

A priori non, selon Mme VASSAIL.

Obligations sur la sécurité sur chantier :

A adapter en fonction du sujet.

Un membre de la compagnie rappelle que l'expert est soumis au code du travail.

X - CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT LEGALLE

Le Président Gérard LÉGALLE, clôture l'Assemblée en félicitant les nouveaux élus au Conseil d'Administration.

**Le secrétariat de la séance est assuré par
Alexandre LAMI**

**Le Secrétaire Général,
Alexandre LAMI**



**Le Président,
Gérard LÉGALLE**

